



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1..... 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

783 route des Sittelles, Le Parc des Sittelles

72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02 43 54 80 40

Email : contact@cc-gesnoisbilurien.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

A3dess Architecture

39 rue Virette 72400 La Ferté Bernard

Tél : 02 43 60 16 98

Email : a3dess@club.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une structure Petite Enfance au Breil-sur-Mérize

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : ...28 juin 2019.....**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :mois ou jours.**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

· **Taux de la TVA : ...20%.....**

· **Montant de base HT : ...51 620,00€.....**

· **Montant de base TTC : ...61 944,00€.....**

· **Option 1 EXE Quantitatifs : 3 050 € HT soit 3 660€ TTC**

· **Option 3 Acoustique complète : 800€ HT soit 960€ TTC**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- ❖ **Durée du marché** : 24 mois à compter de la notification du présent avenant
- ❖ **Incidence financière** : ré-évaluation du projet de construction initial suite à un changement de terrain et à l'ajustement de la capacité d'accueil.
- ❖ **ARTICLE 2 du CCTAP initial – Prix, délais et pénalités**

2.1 inchangé

2.2 annule et remplace : Le maître d'oeuvre se verra appliquer les pénalités suivantes

- en cas de retard dans le délai de phasage : 50€ HT par jour
- en cas d'absence à une réunion : 50€ HT par réunion

- ❖ **ARTICLE 3 du CCTAP initial – Paiement, cautionnement, avance**

3.1 annule et remplace :

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours calendaires. Le point de départ du délai de paiement est la date de réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage.

Les factures sont transmises par l'intermédiaire du portail de facturation **Chorus Pro**, la date de réception de la demande de paiement correspond à :

- la date de notification au maître d'ouvrage du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation **Chorus Pro**.

Lorsque les sommes dues au titulaire n'ont pas été payées à l'échéance du délai de paiement, celui-ci a droit au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (d'un montant de 40 €), dans les conditions prévues par l'article L. 2192-13 et suivants du code de la commande publique.

La transmission des factures sera effectuée sous un format électronique, conformément aux articles L2192-1 à L 2192-7 du code de la commande publique.

Les titulaires sont dans l'obligation d'adresser leurs factures sous format électronique par l'intermédiaire du portail de facturation Chorus Pro mis gratuitement à leur disposition.

Le titulaire devra adresser ses factures selon l'un des modes de transmission proposé par Chorus Pro et suivre le traitement de ces dernières.

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de cette solution, le titulaire pourra se connecter sur le site d'information accessible à l'adresse suivante : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>

Information sur l'Acheteur:

Nom : Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

SIRET : 20007268400018

En application de l'article D2192-2 du code de la commande publique, la facture électronique doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

1° La date d'émission de la facture ;

2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;

3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;

4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;

5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;

6° La date d'exécution des travaux ;

7° La quantité et la dénomination précise des travaux réalisés ;

8° Le prix unitaire hors taxes des travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;

11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;

12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Le titulaire est informé que l'utilisation du portail de facturation est exclusive de tout autre mode de transmission.

Ainsi, lorsqu'une facture lui est transmise en dehors du portail de facturation, l'acheteur pourra la rejeter après avoir informé le titulaire par tout moyen de son obligation de transmettre ses factures par l'intermédiaire de ce portail et l'avoir invité à utiliser le portail de facturation.

Le titulaire sera averti par tout moyen donnant date certaine de l'envoi des raisons qui s'opposent au paiement. La répétition d'erreurs sur les factures entraînera leur rejet systématique sans que l'acheteur soit tenu de procéder à la rectification de chaque prix. Les conséquences de ces négligences seront supportées par le titulaire sans qu'il puisse prétendre de ce fait aux intérêts moratoires.

3.2 inchangé

3.3 inchangé

❖ Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la signature électronique des documents tels que : acte d'engagement, avenants,.....

❖ **Dérogations :**

– Article 16.2.1 du CCAG Maîtrise d'oeuvre

– Article 16.2.3 du CCAG Maîtrise d'oeuvre

❖ **Actualisation des prix**

Les montants seront actualisés sur la base de l'indice ING connu et paru au JO au moment de l'attribution du marché en date du 19 juin 2019 :

Indice ING = 115,7 de février 2019 paru au JO le 16 mai 2019

La formule de calcul qui sera appliquée est : $C = 0,15 + (0,85 \times I_m/I^o)$

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

~~NON~~

OUI Suivant annexe N° 1 Joint

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**.....
- Montant HT : **21 803,70€**.....
- Montant TTC : **26 164,44€**.....
- % d'écart introduit par l'avenant : **42,24 %**.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**.....
- Montant de base HT : **73 423,70€**.....
- Montant de base TTC : **88 108,44€**.....
- Option 1 EXE Quantitatifs : **3 050 € HT soit 3 660€ TTC**
- Option 3 Acoustique complète : **800€ HT soit 960€ TTC**
- Mise en conformité RE 2020 en remplacement de la RT 2012 : **1 500€ HT soit 1 800€ TTC**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SIGNATURE MANUSCRITE .

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Frédéric BARBIER Architecte dplg Président de la SAS A3dess		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)